

# Prise en charge non médicamenteuse des troubles comportementaux en Ehpad ou Usld : la maladie d'alzheimer et l'ensemble des démences apparentées

## Contexte

---

La commission de la transparence de la HAS a réévalué le service médical rendu des médicaments indiqués dans le traitement symptomatique de la maladie d'Alzheimer. A l'issue de ces travaux, la HAS a considéré un service médical rendu insuffisant. Par suite, le ministère a engagé la procédure susceptible de conduire au déremboursement de ces médicaments.

Cette circonstance renforce les enjeux associés à la prise en charge des troubles comportementaux et notamment renforce l'intérêt des thérapies non médicamenteuses.

Une enquête menée en 2014 montre que 94% des établissements d'hébergement accueillant ces personnes déclarent mettre en œuvre ces thérapies, pointant ainsi l'importance que celles-ci occupent dans l'accompagnement des personnes atteintes de MA. Un grand nombre de ces interventions sont menées par des professionnels rarement formés à les mettre en œuvre, renforçant ainsi le questionnement sur le bien-fondé de celles-ci et par conséquent leur efficacité dans des conditions qui ne sont pas toujours favorables à leur implémentation. Au niveau international, l'efficacité de certaines des interventions psychosociales est reconnue cliniquement depuis plusieurs années.

## Objectifs

---

Répondre de façon adaptée aux besoins de prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer en EHPAD et USLD.

## Renseignements complémentaires

---

PRE-REQUIS :

- Exercer auprès des personnes âgées en EHPAD ou USLD.
- Vouloir s'engager dans une démarche réflexive d'amélioration des pratiques professionnelles relative à la personnalisation de l'aide visant à diminuer les troubles du comportement.

**Public**

**L'ensemble des personnels des EHPAD et USLD : administratifs - encadrants - soignants**

**Exercice**  
**2024**

**Nature**  
**AFC**

**Organisé par**  
**En cours d'achat**

**Durée**  
**NON CONNUE A CE JOUR**